

Credendo Excess & Surety

Rapport 2019 sur la solvabilité et la situation financière

Résumé

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF) de Credendo – Excess & Surety (ci-après « Credendo XS » ou la « Société ») a été élaboré suivant les exigences de la législation Solvabilité II telles qu'énoncées dans le règlement délégué 2015/35 de la Commission et dans la loi belge du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance. Le RSSF suit la structure établie à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 de la Commission et présente les informations descriptives et quantitatives visées aux articles 292 à 298 dudit règlement.

Ce rapport contient des informations concernant :

- > L'activité essentiellement monolithique d'assurance-crédit et de cautionnement de la Société, ses résultats de souscription, à un niveau agrégé ainsi que par ligne d'activité importante, les résultats de ses placements et les autres produits et dépenses importants, concernant la période de reporting 2019 et par rapport à la période de reporting précédente.

Les bénéfices de l'année 2019 (2018) s'élevaient à 0,3 (1,9) M EUR.

- > Le système de gouvernance de la Société à la fin 2019, et notamment une description détaillée :
 - de la structure du Conseil d'administration et du Comité de direction, y compris une description de leurs principales missions et responsabilités ; une brève description de la séparation des responsabilités en leur sein, de leurs comités ; et une description des principales missions et responsabilités des fonctions clés
 - de sa politique et de ses pratiques de rémunération
 - des transactions importantes conclues en 2019 avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur la Société ou des membres du Conseil d'administration
 - de la politique de la Société en matière de compétence et d'honorabilité
 - du système de gestion des risques et de la manière dont le système de gestion des risques, y compris la fonction de gestion des risques, est mis en œuvre et intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision, et une description de la manière dont l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est réalisée
 - de la manière dont le système de contrôle interne et les autres fonctions de contrôle clés de la Société (compliance, audit interne, fonction actuarielle) sont mis en œuvre.

Aucun domaine du système de gouvernance de Credendo XS n'a été jugé inefficace ou inadéquat. Le cas échéant (c'est-à-dire dans le cas de mesures déjà engagées durant la période de référence ou d'une évaluation nuancée), des mesures sont/seront mises en œuvre sous la supervision des organes directeurs de la Société.

- > Son profil de risque, notamment des informations sur l'exposition au risque et les risques importants à la fin 2019, la manière dont ces risques sont évalués et atténués, et la manière dont les actifs sont investis conformément au « principe de la personne prudente ».

Tous les risques identifiés sont mesurés, soit quantitativement soit qualitativement. Les types de risques les plus importants sont quantifiés au moyen de modèles de capital fondés sur le risque. La formule standard prévue dans Solvabilité II mesure les risques de souscription, de marché, de contrepartie et opérationnels suivant une approche de valeur en risque (« VaR ») qui prend en compte le risque aux niveaux individuel et agrégé, et tient compte de la corrélation de risque. Les

risques moins quantifiables (comme les risques stratégiques et les risques pour la réputation) sont généralement évalués au moyen de marqueurs qualitatifs de la probabilité et de l'impact des risques (inhérents et) résiduels.

- > La valorisation des actifs, des provisions techniques et des autres passifs de la Société dans le cadre de la norme Solvabilité II.

Les actifs et le passif autres que les provisions techniques sont valorisés dans le bilan Solvabilité II conformément aux normes IFRS, pour autant que ces normes établissent des méthodes de valorisation compatibles avec l'approche de valorisation prévue à l'article 75 de la directive cadre Solvabilité II de 2009 (2009/138/CE). Lorsque ces normes permettent l'utilisation de plusieurs méthodes de valorisation ou lorsque les méthodes d'évaluation IFRS ne sont pas compatibles, que ce soit de façon temporaire ou permanente, avec l'approche de valorisation définie à l'article 75 de la directive 2009/138/CE, les méthodes de valorisation qui sont compatibles avec ledit article sont utilisées.

- > La stratégie de gestion du capital de la Société, la structure et la qualité de ses fonds propres à la fin 2019 et à la période de reporting précédente, ainsi que le montant du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis de la Société (calculés suivant la formule standard établie par Solvabilité II) à ces dates.

À la fin 2019 (2018), le ratio d'adéquation du capital SII de Credendo XS était de 341% (139%). Le ratio fonds propres/minimum de capital requis était de 1345% (543%).

Credendo XS ne détient pas d'instruments de fonds propres émis en tant que créances (subordonnées) et ne détient aucune de ses propres actions. Outre les actifs d'impôts différés nets, tous les éléments de fonds propres sont de niveau (« tier ») 1 étant donné qu'ils n'ont pas de date d'échéance, absorbent les pertes en permanence et sont entièrement subordonnés. Les actifs d'impôts différés nets sont comptabilisés en tant que fonds propres de niveau (« tier ») 3 suivant Solvabilité II, et sont éligibles pour couvrir les exigences de capital, jusqu'à 15 % du capital de solvabilité requis. Étant donné que cette dernière condition est satisfaite et qu'il n'existe aucune restriction concernant les éléments de niveau (« tier ») 1 pris en compte, tous les fonds disponibles sont éligibles pour couvrir les exigences réglementaires de capital de la Société.

Deux changements matériels survenus durant la période de reporting sont à souligner :

- > Augmentation de capital, porté à 70.092.800 EUR, sur décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2019
 - > Poursuite du développement des affaires dans la gamme des produits de cautionnement (principalement suite à la mise en place d'une coopération avec des agents de gestion d'assurance).
- Aucun autre changement matériel s'étant produit durant la période de reporting n'est à mettre en évidence concernant l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Bien qu'il soit difficile d'estimer l'impact de la propagation du COVID-19 à dater du 31 décembre 2019 sur les primes d'assurance et les charges de sinistres, nous nous attendons à une diminution potentiellement considérable du volume de primes tout comme à une augmentation du loss ratio. D'autre part, la volatilité accrue et la tendance baissière générale sur les marchés financiers durant les premiers mois de l'année 2020 n'auront pas des conséquences importantes sur les investissements financiers (uniquement cash ou cash équivalent). Cependant, il est impossible à l'heure actuelle de présenter une évaluation fiable de cet impact. Bien que l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les résultats de 2020 et sur la solvabilité et la situation financière puisse être considérable, le capital et la position d'adéquation du capital actuels de Credendo XS ainsi que la protection dont elle dispose au moyen de structures de réassurance appropriées devraient favoriser le maintien de la conformité au capital de solvabilité requis et au minimum de capital requis.